ATTESTATION D'ACCUEIL

Mairie de Limeil-Brévannes

L'obtention d'une attestation est soumise à **des critères d'hébergement et de ressources**.

Lors de votre venue vous devez connaître **les dates de départ** et **d'arrivée de votre invité**.
Le séjour ne peut excéder **90 jours**

Les locaux à usage commerciaux ne peuvent être considérés dans le cadre de cette demande.

DOCUMENTS ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES A PRESENTER

- ☐ **Un timbre fiscal de <u>30 euros</u>** pour chaque attestation d'accueil à acheter au bureau tabac ou sur Internet (voir le lien ci-dessous) *(LOI n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de Finances pour 2011 Article 161).*
  https://timbres.impots.gouv.fr/

- ☐ **<u>Pour les propriétaires</u> :**
  - Un **titre de propriété** mentionnant le **nombre de pièces** et la **superficie du logement en m²**. <u>ATTENTION</u> : si vous n'êtes pas en possession de la superficie, demandez au centre des impôts le descriptif de votre logement.
  - Une **facture** d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe
- ☐ **<u>Pour les locataires</u> :**
  - Un **bail locatif** mentionnant le **nombre de pièces** et la **superficie de l'appartement en m²**
  - La **dernière quittance de loyer**

- ☐ **<u>Pour les personnes hébergeant de nationalité française</u>** (pour chacune des personnes majeures) **:**
  une **carte nationale d'identité** ou **un passeport en cours de validité**.
- ☐ **<u>Pour les personnes hébergeant de nationalité étrangère</u>** (pour chacune des personnes majeures) :
  - ☞Une carte de séjour temporaire
  - ☞ ***ou*** une carte de résident
  - ☞ ***ou*** un récépissé de demande de renouvellement de l'un de ces titres de séjour
  - ☞ ***ou*** une carte diplomatique
  - ☞ ***ou*** une carte spéciale délivrée par le Ministère des Affaires Etrangères.

- ☐ Le **dernier bulletin de salaire de toutes les personnes du foyer** et les **autres justificatifs de revenus** (Pension, ASSEDIC, CAF /notification etc.).
  Pour les artisans : dernier bilan ou attestation comptable évaluant le salaire mensuel perçu.
- ☐ L'**avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.**
- ☐ La **photocopie du passeport de l'invité et l'adresse habituelle de l'invité.**

ENFANTS MINEURS

Si l'attestation d'accueil est demandée pour un ou des enfant (s) mineur (s) non accompagné (s) par les parents, en plus des autres pièces :

- une attestation émanant du ou des détenteur(s) de l'autorité parentale établie sur papier libre précisant l'objet et la durée du séjour de l'enfant ainsi que la personne à laquelle la garde temporaire est confiée à cette occasion, **dont l'identité devra être celle du demandeur** et **certifié par une autorité assermentée**.
- Une copie de la pièce d'identité d'au moins un des représentants légaux

NB : Si l'enfant voyage avec l'un de ses parents, il est également indispensable de faire établir cette autorisation, signée par l'autre parent.

Si plusieurs enfants mineurs voyagent non accompagnés, la personne détenant l'autorité parentale devra fournir une attestation par enfant.

ASSURANCE

Le contrat d'assurance souscrit par l'étranger ou par l'hébergeant pour le compte de celui-ci doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum, fixé à 30.000 euros, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être engagées pendant toute la durée du séjour en France.

A TITRE INDICATIF

- **Le service logement est fermé les mardis après-midi et samedi.**

- **Prévoir un délai de trois semaines d'attente pour la délivrance de l'attestation.**